

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire 2022 ***tenue le 15 octobre 2022 à Gland***

Environ 190 personnes assistent à notre Assemblée Générale Ordinaire 2022.

Tant la convocation que les diapositives présentées font partie intégrante du procès-verbal. Ces documents sont disponibles sur notre site www.chocelectrique.ch ou peuvent être obtenus sur simple demande.

Comme indiqué dans la convocation, les votes seront organisés par voie postale ou par internet afin de permettre au plus grand nombre de cotisants de s'exprimer. Nous vous demandons de comprendre, et d'excuser, le fait que votre comité a donné la priorité à suivre les débats du Grand Conseil et ensuite à préparer le recours à la Cour Constitutionnelle dont le délai était au 19 janvier 2023. Ce n'est donc que fin janvier que ce procès-verbal est disponible.

Aucune remarque n'est formulée sur le PV de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2021.

Le président relève que depuis sa création le 2 septembre 2010, Choc Electrique a reçu de ses adhérents 481'000 CHF de cotisations ou dons. 32.5% de cette somme est au chaud sur notre compte CCP, prête à servir pour notre défense. Voici les dépenses principales pour la même période de treize ans (2010-2022) :

- 226'800 CHF ont servi à vous fournir de l'information, via internet ou par courrier.
- 53'000 CHF ont été dépensés pour notre défense juridique.

Eric Dällenbach, réviseur des comptes, recommande d'accepter les comptes présentés.

Discussion générale

Les sujets abordés dans la discussion générale sont :

Les tarifs 2023

La presse a largement parlé de la hausse de la composante Energie. Choc Electrique a calculé l'impact total sur le porte-monnaie des différents facteurs de hausse : énergie, acheminement et taxes : de 982 CHF pour toute l'année à Gland à 2'249 CHF à Yverdon...

Pourquoi une telle hausse ? La libération des prix pour les gros consommateurs (> de 100'000 kWh/an) a provoqué l'apparition de contrats à prix garanti pour 3 à 5 ans. Dans le contexte actuel lié à l'Ukraine, la spéculation a joué... à nos dépens !

Les émissions de GES (Gaz à Effets de Serre)

Présentation du cycle du carbone et de l'évolution des émissions suisses. Nous, les « ménages », contribuons à hauteur de 16% du total. Le chauffage et l'ECS sont les principales utilisations d'énergie. Chacun sait que nos chauffages et chauffe-eau électriques n'y contribuent que très peu, mais en plus de l'origine de l'électricité qui nous est fournie nous voudrions... connaître les émissions de CO₂ par kWh !

Le livre du professeur Püttgen « L'électricité au cœur de notre futur bas-carbone »

La démonstration est limpide : pour préserver le climat, il faut *électrifier* au maximum les activités : transports, chauffage, etc... Nous ne sommes donc pas des parias, mais des précurseurs ! Il « suffit » d'expliquer cela aux députés...Vaste programme !

Le plan Ostral, du nom de l'Organisation suisse pour l'approvisionnement en électricité en cas de crise, et les mesures en cas de pénurie ou de black-out.

Le photovoltaïque

Un Bachenard¹ produit du courant avec ses panneaux depuis 30 ans. La courbe de production montre de sensibles différences selon l'ensoleillement, mais la « dégradation » des panneaux est imperceptible : elle n'est certes pas contestée, mais reste très faible !

Choc Electrique est à la disposition de ses adhérents pour expliquer des devis, les comparer. Actuellement, une installation de 11 kWh sera rentabilisée en 6 ans environ.

Les tarifs de rachat du courant refoulé sur le réseau (la part de notre production que nous ne pouvons pas autoconsommer immédiatement) ont été sensiblement relevés (doublés) !

Enfin, les revenus provenant de la reprise du courant refoulé ne sont pas imposables (pas à déclarer) jusqu'à 10'000 kWh/an.

N'hésitez pas à nous parler de vos projets : plus on acquiert d'expérience, mieux ce sera pour tous.

Quelques questions diverses et ce fut le moment d'un « verre de contact » pour clore l'AGO.

Hors Assemblée générale et événements postérieurs

Deux adhérents ont fait part de leur intérêt à intégrer le comité :

- Jean-Pierre Rodieux, de Commugny. Diplômé EPFL (EPUL en VO !), ancien cadre supérieur d'entreprise. Connu pour ses interventions orales à nos Assemblées et ses courriers de lecteur.

- Yves Jaccard, de Bournens. Docteur en mathématiques appliquées, il a fait sa carrière chez EOS et nous fait bénéficier de son expérience dans le monde électrique. Il a fourni pour notre recours à la Cour Constitutionnelle une démonstration implacable de l'aberration « les CE vaudois consomment 10% de toute l'électricité d'une année, soit 400 Gigawattheures ».

Ils figureront tous deux sur le bulletin de vote qui sera envoyé sous peu aux cotisants, qui selon nos statuts sont les seuls à avoir droit de vote.

Dernière info : le contenu de notre recours auprès de la Cour Constitutionnelle figure sur notre [site](#)

Fait à Gland, le 25 janvier 2023, par Jean-Pierre Mérot.

¹ Habitant de Bassins